



Demission et congés payés

Par **lenden**, le **23/04/2014** à **14:20**

Bonjour, je quitte mon entreprise le samedi 10 mai au soir, j'ai déjà envoyé ma lettre de démission avec le mois de préavis. Je voulais savoir à combien de jours de congés je pouvais bénéficier pour le mois de mai sachant que je pars en milieu de mois donc qu'il n'est pas complet. Merci

Par **Lag0**, le **23/04/2014** à **19:16**

Bonjour, il faut faire un prorata temporis et arrondir au chiffre supérieur. Ici, vous êtes resté chez cet employeur les 10 premiers jours de mai sur les 30 jours du mois (par convention, tous les mois sont comptés à 30 jours). Vous avez donc acquis : $(10/30) \times 2.5$ jours de CP pour ce mois, soit 0.83 jour que l'on arrondit donc à 1 jour.